

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 144

présenté par
M. Mariton-----
TITRE

Dans le titre du projet de loi, substituer au mot :

« des »,

les mots :

« de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le singulier décrit une approche globale néanmoins respectueuse des spécificités de chaque département ou collectivité alors que le pluriel, d'une grammaire incertaine, semble exclure toute vision d'ensemble.